



Assemblée générale

Distr. générale
28 janvier 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 28 janvier 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées du 11, 20 et 25 janvier 2005 (A/59/668 et Add.1 et 2), j'ai l'honneur de vous informer que l'Uruguay a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. Annan

